



**- CONSIGNES DE SECURITE INCENDIE -**  
**- PROCEDURE D'EVACUATION D'URGENCE -**

**EN CAS D'INCENDIE**

Si le feu est maîtrisable et si les élèves ne sont pas en danger, attaquez-le avec l'**extincteur approprié** ou le **RIA**, sans prendre de risques.  
**Dans tous les autres cas, l'alerte doit être donnée pour l'évacuation du bâtiment.**

**EN CAS DE FUMEE, BAISEZ-VOUS : L'AIR FRAIS EST PRES DU SOL.**

**ALERTE**

- 1** Départ d'incendie ou risque imminent dans le bâtiment : appuyer sur le **déclencheur automatique de l'alarme** lorsqu'il est en fonction
- 2** Alerter le **gardien à la loge**, ou appeler le **9** ou le **24 35 55**
- 3** Le gardien **appelle les sapeurs-pompiers (18)** et **prévient la direction de l'établissement.**

**LES CORNES DE BRUME OU LES SIGNAUX SONORES RETENTISSENT :**

**EVACUATION D'URGENCE**

- ▶ Rester calme, ne pas crier, ne pas courir
- ▶ Laisser ses affaires en place
- ▶ Ecouter et obéir aux consignes du professeur ou du surveillant
- ▶ Fermer toutes les portes et les fenêtres sans les verrouiller
- ▶ Evacuer la salle ou l'atelier rapidement mais sans précipitation
- ▶ Le professeur ou le surveillant s'assure qu'aucun élève ne reste dans la salle
- ▶ Emprunter sans bousculade le chemin indiqué par le professeur ou par le surveillant
- ▶ Ne jamais revenir en arrière pendant l'évacuation sauf sur instruction
- ▶ Rester solidaire de son groupe ou de sa classe

Arrivés au **point de rassemblement** (affiché et indiqué par le professeur ou par le personnel) :

- ▶ Se regrouper : autour du professeur ou du surveillant dans la zone de rassemblement prévue
- ▶ Vérifier les effectifs : l'appel est fait par le professeur ou par le surveillant.
- ▶ Rendre compte : la liste des absents est remise à un conseiller principal d'éducation.

À la fin de l'alerte, les élèves pourront retourner dans le bâtiment seulement s'ils y sont autorisés par le chef d'établissement et accompagnés par leur professeur ou par un membre du personnel.

**EN CAS D'EVACUATION DE CETTE PIECE, LE POINT DE RASSEMBLEMENT EST LE TERRAIN DE VOLLEY-BALL (PLATEAU SPORTIF).**

Le Chef d'établissement



**- CONSIGNES DE SECURITE INCENDIE -**  
**- PROCEDURE D'EVACUATION D'URGENCE -**

**EN CAS D'INCENDIE**

Si le feu est maîtrisable et si les élèves ne sont pas en danger, attaquez-le avec l'**extincteur approprié** ou le **RIA**, sans prendre de risques.  
**Dans tous les autres cas, l'alerte doit être donnée pour l'évacuation du bâtiment.**

**EN CAS DE FUMEE, BAISSÉZ-VOUS : L'AIR FRAIS EST PRES DU SOL.**

**ALERTE**

- ①** Départ d'incendie ou risque imminent dans le bâtiment : appuyer sur le **déclencheur automatique de l'alarme** lorsqu'il est en fonction
- ②** Alerter le **surveillant d'étage**, ou appeler le **9** ou le **24 35 55**
- ③** Le surveillant ou le gardien **appelle les sapeurs-pompiers (18)** puis **prévient le responsable de l'internat et la direction de l'établissement.**

**LES CORNES DE BRUME OU LES SIGNAUX SONORES RETENTISSENT :**

**EVACUATION D'URGENCE**

- ▶ Rester calme, ne pas crier, ne pas courir
- ▶ Laisser ses affaires en place
- ▶ Ecouter et obéir aux consignes du surveillant
- ▶ Fermer toutes les portes et les fenêtres sans les verrouiller
- ▶ Evacuer la pièce rapidement mais sans précipitation (Avec sa couverture)
- ▶ Le surveillant s'assure qu'aucun interne ne reste dans la salle
- ▶ Emprunter sans bousculade le chemin indiqué par le surveillant
- ▶ Ne jamais revenir en arrière pendant l'évacuation sauf sur instruction
- ▶ Rester solidaire de son groupe

Arrivés au **point de rassemblement** (affiché et indiqué par le personnel) :

- ▶ Se regrouper : autour du surveillant et du personnel dans la zone de rassemblement prévue
- ▶ Vérifier les effectifs : l'appel est fait par le surveillant.
- ▶ Rendre compte : la liste des absents est remise à un responsable (CPE, direction).

À la fin de l'alerte, les internes pourront retourner dans le bâtiment seulement s'ils y sont autorisés par le chef d'établissement et accompagnés par un membre du personnel.

**EN CAS D'EVACUATION DE CETTE PIECE, LE POINT DE RASSEMBLEMENT EST LE TERRAIN DE VOLLEY-BALL (PLATEAU SPORTIF).**

Le Chef d'établissement